

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-063

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2023

Sommaire

DGFIP /

45-2023-02-23-00001 - Délégation de signature en matière
d'ordonnancement (centre de gestion financière) (2 pages)

Page 3

DGFIP

45-2023-02-23-00001

Délégation de signature en matière
d'ordonnancement (centre de gestion
financière)

Décision du 23 février 2023
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement
(centre de gestion financière)

Le directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment son article 37 ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2021 portant nomination de M. Eric SALAÜN administrateur des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2022 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, notamment son article 4 ;

Vu les conventions de délégation de gestion conclues entre la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret et les ordonnateurs mentionnés dans l'annexe de l'arrêté du 6 mai 2022 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Décide :Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs aux opérations de recettes et de dépenses, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

1° M Sébastien CICHETTI, inspecteur des finances publiques, responsable du centre de gestion financière,

2° Mme Séverine BOUIN, secrétaire administrative de classe supérieur du ministère de l'intérieur, adjointe au responsable du centre de gestion financière,

- 3° M Olivier JOANNET, contrôleur principal des finances publiques,
4° Mme Céline JOBLIN, contrôleur des finances publiques,
5° M Thibault TEJEDOR, contrôleur des finances publiques,
6° Mme Alexandra JOLY, agent administratif principal des finances publiques,
7° M Ahmed HAJJI-BAKKALI, agent administratif principal des finances publiques,
8° Mme Anne LAHAYE, adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur,
9° Mme Audrey THOMAS, adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur,
10° Mme Anne ZUBER, adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur,
11° Mme Lucy MILLET, adjoint administratif du ministère de l'intérieur,
12° M Olivier COIN, adjoint administratif du ministère de l'intérieur,
13° M Charles-Etienne COMBE, contrôleur des finances publiques
14° Mme Saran JAVOY, détachée en qualité d'agent administratif principal des finances publiques de 2ème classe

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 23 février 2023.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 23 février 2023

Eric SALAÜN

Administrateur des Finances Publiques